

Declaration de mes revenus à la caf pour L'aah de mon épouse

Par **jeanm**, le **28/05/2015** à **23:33**

Depuis le 1 mai 2015 je suis en invalidité cat 2, je vais percevoir une rente de la cpam et la prévoyance de probtp

Mon épouse est handicapée entre 50 et 79 pour cent par la MDPH depuis 17 ans, elle n'a jamais touché un centime de quoi que ce soit du fait qu'elle n'a pas cotisé d'une part d'autre part suite à mes revenus déclarés à la CAF comme conjoint, on vient d'apprendre que la Caf allait lui verser 207 euros par mois, la CAF sachant que je reprendrai pas une activité, je ne sais pas sur quoi ils se sont basés pour lui donner ça

Ma question est : les revenus de la prévoyance PROBTP sont-ils pris en compte par la CAF, parce que s'ils se sont basés sur la rente de la Cnam que je vais toucher, quand ils verront la prévoyance il faudra peut-être que je rembourse
merci de votre réponse

Par **domat**, le **29/05/2015** à **00:09**

bjr,

je vous fais une réponse générale, quand on perçoit une aide, une allocation, il est toujours précisé que vous devez signaler à l'organisme payeur, toute changement de situation ou de revenus.

pour votre cas particulier, vous devez poser la question à la CAF.

Cdt

Par **jeanm**, le **29/05/2015** à **07:58**

bonjour

La Caf est au courant du changement de situation, on a rempli la déclaration sur l'honneur à ce sujet et renvoyée

ils savaient que j'étais en invalidité sûrement informés directement par la Cnam, ils doivent aussi savoir combien je vais toucher de la Cnam, maintenant il ne savent peut-être pas que je vais toucher la prévoyance, est-ce qu'ils ont fait une régularisation en rapport à mon invalidité sans tenir compte de mes revenus 2013 je ne sais pas, je n'ai pas téléphoné à la Caf par ce que je n'ai encore rien touché de la Cnam ni de pro btp, je pensais que vous auriez une réponse plus précise,

merci de m'avoir répondu

Par **domat**, le **29/05/2015** à **09:21**

ma réponse est précise, vous devez déclarer informer la CAF que vous allez percevoir une rente prévoyance.

si vous voulez une réponse plus précise, posez directement la question à la CAF.